

ARRETE N° 53/2023

RUE BARREE - ABATTAGE D'ARBRES

Le Maire de la Commune de Saint-Julien-sur-Cher

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L2212-1 et suivants,

Vu la demande en date du 23 Octobre 2023 présentée par Monsieur et Madame FIACCETTI, domiciliés 5 rue de l'Épinetterie à Saint-Julien-sur-Cher,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation pour assurer la sécurité,

Vu l'intérêt général,

ARRETE

Article 1 : En raison de l'abatage d'arbres rue de l'Épinetterie le Samedi 28 Octobre 2023 de 9h à 12h00, la circulation sera interdite :

- rue de l'Épinetterie du n° 3 au n°7

Article 2 : Le stationnement sera interdit le samedi 28 Octobre 2023 de 9h00 à 12h00 rue de l'Épinetterie du n° 3 au n°7.

Article 3 : une déviation est mise en place par la rue des Genêts

Article 4: Dans la mesure où l'état d'avancement des travaux le permettra, la circulation pourra être rétablie sans préavis.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité du chantier. Les requérants et la brigade de gendarmerie seront chargés du présent arrêté.

Fait à Saint-Julien-sur-Cher, le 24/10/2023

Le Maire,
Romain SOURIOUX

